

Question écrite du 23 juin 2026 de Mme Louise Kasser Genecand: «Rôle de la Ville de Genève lors de l'activation du dispositif Stick'AIR».

Le dispositif Stick'AIR permet au Canton d'activer des restrictions temporaires de circulation en cas de pic de pollution atmosphérique. Le périmètre concerné couvre l'essentiel du territoire de la Ville de Genève ainsi qu'une partie de plusieurs communes voisines. L'activation du dispositif a des conséquences concrètes pour les habitantes et habitants, les usagères et usagers de la route, les transports publics et les services publics. Si les décisions d'activation relèvent du Canton, le rôle de la Ville de Genève dans la préparation, la coordination et la mise en œuvre du dispositif apparaît moins clairement.

Je prie dès lors le Conseil administratif de répondre aux questions suivantes:

- quels services municipaux sont impliqués lors de l'activation du dispositif Stick'AIR?
- Comment s'organise la coordination entre la Ville de Genève et les services cantonaux compétents avant, pendant et après une activation du dispositif?
- La Ville est-elle consultée en amont des décisions d'activation ou est-elle informée une fois celles-ci arrêtées?
- Quel rôle joue la Ville dans l'information de la population concernant les restrictions de circulation et les mesures associées au dispositif?
- Un retour d'expérience a-t-il été réalisé à la suite de l'activation du dispositif en août 2025? Le cas échéant, quelles améliorations ont été identifiées concernant la coordination entre le Canton et la Ville?
- Les informations issues de l'activation du dispositif sont-elles utilisées par la Ville pour orienter ses politiques en matière de qualité de l'air, de mobilité ou d'aménagement de l'espace public?